



## APPEL DE CANDIDATURES visant à constituer une banque de personnes qualifiées à la fonction de procureur aux poursuites criminelles et pénales

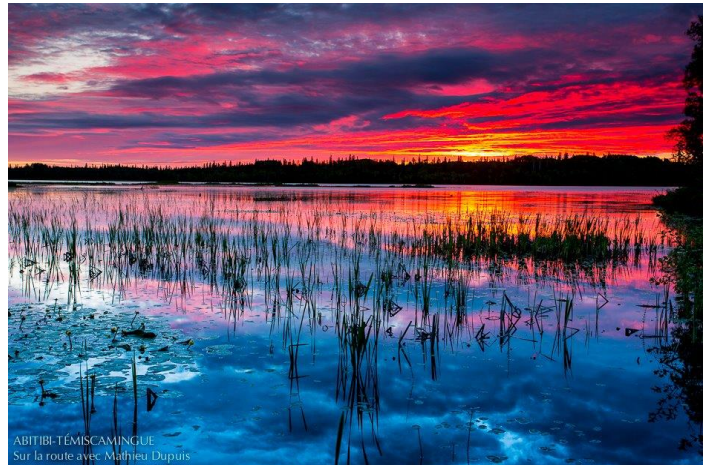
Processus de qualification numéro PQ-2019/RN  
Période d'inscription : du 9 au 27 septembre 2019 inclusivement

Cet appel de candidatures s'adresse tant aux personnes possédant une vaste expérience qu'à celles débutant dans la profession et vise principalement à pourvoir des postes au Bureau du Nord-du-Québec pour les points de service de Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Amos et Kuujuaq.

Le **Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)** est l'organisme qui fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour réaliser sa mission, le directeur nomme des procureurs aux poursuites criminelles et pénales qui ont le pouvoir de le représenter dans l'exercice de ses fonctions de poursuivant. Les procureurs jouent un rôle unique et important dans le système judiciaire.

L'**Abitibi-Témiscamingue** est une région où vous aurez la chance de contempler des paysages magnifiques et des plans d'eau remarquables. Préparez-vous à voir des aurores boréales à couper le souffle. La région comporte également le parc national d'Aiguebelle qui est reconnu pour ses multiples activités. **Choisir l'Abitibi-Témiscamingue, c'est s'offrir une qualité de vie!**

Le **Bureau du Nord-du-Québec** est présent dans 4 points de service permanents et dessert 21 localités situées en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Nord québécois. En effet, certains procureurs exercent leurs fonctions auprès d'une cour itinérante afin de desservir des communautés autochtones ou non autochtones dans des territoires nordiques ou isolés. L'équipe du Bureau du Nord-du-Québec travaille sur une très grande variété de dossiers et réalise son mandat en priorisant la collaboration et le partage.



**Attributions :** L'ensemble des attributions est énuméré dans la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales* (RLRQ, chapitre D-9.1.1). Elles consistent, notamment, à examiner les documents se rapportant aux infractions ou aux actes criminels commis à l'encontre du *Code criminel* et des lois provinciales ou fédérales applicables au Québec et à autoriser, s'il y a lieu, la poursuite contre les contrevenants. Le cas échéant, les procureurs doivent compléter les preuves soumises et voir à l'assignation des témoins et à la production des documents pertinents. Ils agissent et plaident devant les tribunaux de première instance et d'appel.

La décision d'autoriser une poursuite ou de déposer un acte d'accusation est de loin la plus importante que prennent les procureurs. À ce titre, ils doivent offrir des services professionnels de qualité et agir en respectant le serment qu'ils prêtent afin de maintenir et d'améliorer le sentiment de confiance dans le système québécois de poursuites criminelles et pénales.

Ils fournissent également des conseils juridiques aux agents de la paix et aux autres personnes responsables de l'application des lois et ils peuvent demander à ces personnes un complément d'enquête dans les affaires dont ils sont saisis.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Pour être admissible à ce processus de qualification, vous devez être inscrit au tableau de l'Ordre des avocats du Québec.
- Une expérience de travail avec les communautés autochtones constitue un atout.
- Une connaissance de la langue anglaise lue, écrite et parlée constitue un atout.
- De plus, vous devrez donner votre autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire.

### PROCESSUS DE QUALIFICATION

Les personnes candidates qui répondront aux conditions d'admissibilité devront se rendre disponibles pour une **séance d'examen écrit** qui aura lieu vers le milieu de l'**automne à Rouyn-Noranda**. Les personnes candidates qui auront réussi la

séance d'examen écrit devront par la suite se soumettre à un **examen oral** qui aura également lieu à **Rouyn-Noranda**. La **confidentialité de chacune des étapes du processus de qualification sera assurée**.

**Toutes les communications seront effectuées par courriel. Par conséquent, il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse.**

### TRAITEMENT (en révision)

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le traitement minimal est fixé à 59 433 \$ pour un horaire hebdomadaire de 35 heures et à 137 787 \$ au maximum de l'échelle, alors que pour un horaire hebdomadaire de 37,5 heures, le traitement minimal est fixé à 63 673 \$ et le traitement maximum à 147 637 \$. Il est à noter qu'une rémunération additionnelle peut être accordée selon l'*Entente relative aux conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales*.

Une prime de 8 % du traitement annuel s'ajoute au traitement des procureurs dont le port d'attache est situé dans le Bureau du Nord-du-Québec. Aussi, une prime supplémentaire de 5 % du traitement annuel s'ajoute pour les procureurs œuvrant à la cour itinérante.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Soumettre votre candidature en transmettant par courriel ou par la poste :

- le formulaire *Offre de service* dûment rempli, incluant la signature. Ce document est disponible sur le site Internet du DPCP dans la section « [Faire carrière chez nous](#) ». Prendre soin d'y inscrire le numéro de processus de qualification **PQ-2019/RN**;
- une copie des documents suivants :
  - curriculum vitæ
  - relevé de notes du baccalauréat et de la maîtrise en droit, le cas échéant
  - relevé de notes de l'École du Barreau
  - carte de membre du Barreau du Québec valide.

**Les candidatures ne respectant pas les modalités d'inscription seront rejetées.**

**Le DPCP encourage les Autochtones, les anglophones, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.**

Vous devez faire parvenir votre candidature soit par courriel à l'adresse [recrutement@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:recrutement@dpcp.gouv.qc.ca) à l'attention de madame Christine Tremblay ou par la poste à l'adresse suivante :

Madame Christine Tremblay  
Direction des ressources humaines  
**Directeur des poursuites criminelles et pénales**  
Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500  
2828, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 0B9

Votre candidature doit être transmise **par courriel au plus tard le 27 septembre 2019 à 23 h 59, heure de l'est**, ou par la **poste au plus tard le 27 septembre 2019**. Pour les transmissions par la poste, le timbre postal fait foi de la date de l'envoi.

### PRENDRE NOTE

Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel à l'adresse mentionnée dans la section « Coordonnées » de votre formulaire *Offre de service* après la période d'affichage.

Pour toute information en lien avec ce processus de qualification, nous vous invitons à communiquer avec madame Christine Tremblay au (418) 643-9059, poste 20293, ou à l'adresse [recrutement@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:recrutement@dpcp.gouv.qc.ca).

